



# 000Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2025\_054

L'an deux mille vingt-cinq, le **2 septembre** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Grandcourt.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Convention CIS Londinières

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 26

Absents : 1

Absents excusés : 6

Pouvoirs : 0  
Votants : 26

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. DE CHEZELLES  
Arnaud

BAILLEUL-NEUVILLE	M SIMON Jérémy (suppléant)
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky, Mme BRETON Charlyne
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert Abs excusé, M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne Abs excusée, M. DUPUIS François
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud, M. ROBIN Emmanuel
LONDIINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie Abs excusé, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELIER Nathalie Abs
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée Abs excusée, M. LECLERC David
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé,
PUISINVAL	Mme LEDUE Sabine Abs excusée
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINTE-PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte,
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine Abs excusée
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier, M. TAFFIN Guy

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Londinières,

Vu le projet d'implantation d'un Centre d'Incendie et de Secours (CIS) sur le site dit « SERAPID » à Londinières,

Considérant la proposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (SDIS 76) de signer une convention de mise à disposition du site précité,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Article 1 : Approuve la convention de mise à disposition du site SERAPID pour l'implantation du Centre d'Incendie et de Secours de Londinières.

Article 2 : Autorise la Présidente à signer ladite convention avec le SDIS 76 ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Présidente,

BILOQUET Armelle

